

Mustafa, réfugié syrien en prison : le djihadiste voulait faire sauter une église chrétienne

écrit par Jules Ferry | 19 novembre 2022





Mustafa-Mousab-Alowemer

Quelques exploits d'adeptes de la Religion d'Amour, de Tolérance et de Paix...



Sommaire :

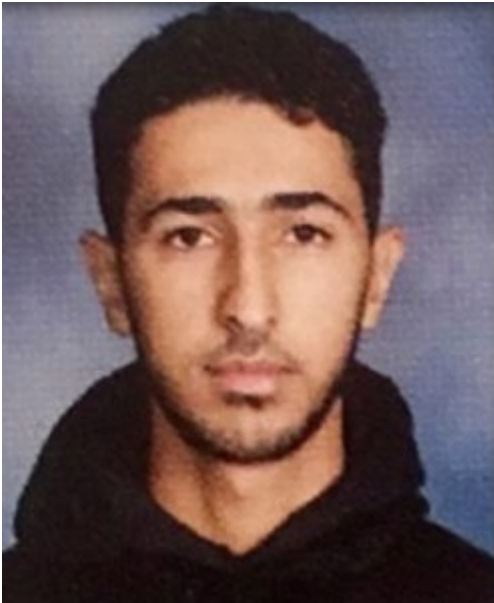
Pennsylvanie : **Mustafa**, réfugié syrien, écope de 17 ans de prison pour un projet djihadiste visant à faire exploser une église.

Inde : **Mohammed** pousse du 4ème étage une jeune fille hindoue après son refus de se convertir à l'islam et de l'épouser.

Italie : **Samir** arrêté pour avoir torturé et maltraité deux personnes, dont un adolescent, qui avaient refusé de se battre pour Daesh.

Autriche : **un Turc** oblige sa femme à porter le hijab, la poignarde 11 fois et dit *"je voulais juste lui faire peur"*.

Pennsylvanie : Mustafa, réfugié syrien, écope de 17 ans de prison pour un projet djihadiste visant à faire exploser une église.



Mustafa Mousab Alowemer

Imaginez que quelqu'un ait comploté pour faire exploser une mosquée de Pittsburgh. Les histoires d'"islamophobie" seraient abondantes dans les médias de l'establishment. Mais il y aura peu ou pas de couverture de cette affaire.

[Breaking 911](#)

"Un réfugié syrien qui a comploté un attentat à la bombe dans une église de Pittsburgh condamné à la prison"

Un homme de Pennsylvanie a été condamné hier à 208 mois, soit plus de 17 ans, de prison fédérale, suivis d'une libération surveillée à vie, pour avoir tenté de fournir un soutien matériel à l'État islamique.

Mustafa Mousab Alowemer, 24 ans, de Pittsburgh, a plaidé coupable dans le district ouest de la Pennsylvanie le 16 septembre 2021 à un chef d'accusation de tentative de fournir un soutien matériel à Daesh dans le cadre de son projet d'attaque d'une église à Pittsburgh.

"Mustafa a admis avoir planifié un attentat à la bombe meurtrier contre une église de Pittsburgh au nom de Daesh",

a déclaré le procureur général adjoint Matthew G. Olsen de la Division de la sécurité nationale du ministère de la Justice. “La Division de la sécurité nationale a été créée pour protéger la nation des menaces terroristes et nous restons vigilants face à ceux qui comploteraient des attaques violentes sur le sol américain en faveur d’une idéologie extrême.”

“Le projet de l’accusé de faire exploser une église de Pittsburgh et de risquer de tuer ou de blesser des résidents de la région au nom de Daesh a été contrecarré par le travail extraordinaire de la *Pittsburgh Joint Terrorism Task Force*”, a déclaré la procureure américaine Cindy K. Chung pour le district ouest de la Pennsylvanie. “Notre bureau continuera à tenir pour responsables les individus qui menacent la sécurité de nos communautés”.

“Je tiens à saluer l’excellent travail de notre *Joint Terrorism Task Force*, ainsi que celui de leurs partenaires et de leurs sources, qui ont réussi à déjouer un projet d’attaque terroriste au nom de Daesh”, a déclaré le directeur adjoint Robert R. Wells de la division antiterroriste du FBI.

“Le projet d’Alowemer de mener un attentat dans une église de Pittsburgh et d’inspirer d’autres partisans de Daesh aux États-Unis a échoué grâce aux efforts des responsables de l’application de la loi, tant au niveau fédéral qu’au niveau des États. Cette condamnation démontre l’engagement que nous partageons avec nos partenaires à poursuivre la justice contre ceux qui violent nos lois et cherchent à nuire aux innocents dans nos communautés”.

Selon les documents judiciaires, **Mustafa Mousab Alowemer** avait prévu de faire exploser une église située dans le nord de Pittsburgh à l’aide d’un engin explosif. Sa motivation déclarée pour mener une telle attaque était de soutenir la cause de Daesh et d’inspirer d’autres partisans de Daesh aux

États-Unis à s'unir et à commettre des actes similaires au nom de Daesh. Alowemer a également visé l'église, qu'il a décrite comme une église "chrétienne nigériane", pour "se venger de nos frères [de Daesh] au Nigeria". Alowemer savait que de nombreuses personnes se trouvant à proximité de l'église pourraient être tuées par l'explosion.

Dans le cadre du projet d'attentat à la bombe contre l'église, en mai 2019, Alowemer a distribué de nombreux documents d'instruction relatifs à la construction et à l'utilisation d'explosifs et d'engins explosifs improvisés (EEI) à un individu qu'Alowemer croyait être un partisan de Daesh, mais qui était en fait un employé du FBI....

Inde : Mohammed pousse du 4ème étage une jeune fille hindoue après son refus de se convertir à l'islam et de l'épouser.



Mohammed Sufiyan

Ces crimes du “djihad de l’amour” découlent de présumés suprématistes. Il est interdit aux femmes musulmanes d’épouser des hommes non-musulmans :

“N’épousez pas les idolâtres jusqu’à ce qu’elles croient, car en effet, une femme esclave croyante vaut mieux qu’une idolâtre, même si elle vous plaît. Et ne donnez pas vos filles en mariage à des idolâtres avant qu’elles ne soient croyantes, car en effet, une esclave croyante vaut mieux qu’une idolâtre, même si elle vous plaît. Ces gens-là vous invitent au feu, et Allah vous invite au jardin, et au pardon par sa grâce, et explique ses signes aux hommes pour qu’ils se souviennent peut-être.” (Coran 2:221)

OpIndia

Mardi soir, une jeune fille de 19 ans, Nidhi Gupta, est morte, poussée du quatrième étage d’un appartement par son petit ami Mohammed Sufiyan.

La jeune fille suivait une formation pour devenir esthéticienne et elle entretenait une relation avec l’accusé Mohammed Sufiyan. Elle a fait une chute mortelle du 4ème étage de l’appartement. Mardi, Nidhi et les membres de sa famille s’étaient rendus au domicile de Sufiyan pour le confronter aux pressions qu’il exerçait sur Nidhi pour qu’elle se convertisse à l’islam et l’épouse.

Au cours de la vive dispute qui s’en est suivie, Nidhi s’est rendue sur le toit et Sufiyan l’a suivie. Bientôt, Nidhi a été poussée au sol. La famille de Nidhi a affirmé que Sufiyan l’a poussée pour la tuer parce qu’elle avait refusé de se convertir et d’avoir un Nikah (contrat de mariage musulman) avec lui....

Dans la plainte déposée par la famille de la jeune fille, sa mère a accusé Sufiyan, qui vit dans la même localité, de harceler et de forcer Nidhi à l’épouser selon les rites islamiques.

Selon le rapport de Zee News, l'accusé Sufiyan a prétendu avoir une "vidéo" de Nidhi et l'a forcée à l'épouser. Sufiyan était déterminé à convertir Nidhi à l'islam et à faire le Nikah avec elle.

Italie : Samir arrêté pour avoir torturé et maltraité deux personnes, dont un adolescent, qui avaient refusé de se battre pour Daesh.



Samir Bougana

“Le témoin a également raconté des tortures perpétrées à l'aide de décharges électriques contre des détenus kurdes appartenant à la minorité yazidie afin de les forcer à se convertir à l'islam.”

[Leggo](#)

Un combattant italien de 28 ans, mais d'origine marocaine, a été arrêté à Brescia pour “enlèvement et blessures corporelles, aggravés par le fait d'avoir utilisé la torture et agi avec cruauté ainsi que par la finalité du terrorisme et de la haine raciale.”

La police de Brescia a exécuté l'ordonnance de garde préventive en prison pour Samir Bougana (28 ans, né à Gavardo, mais originaire du Maroc), émise par le juge d'instruction de Brescia à la demande du parquet.

En 2019, il a été emmené à Kobané (Syrie), où il était en état de capture par les Unités de protection du peuple kurde, par les fonctionnaires des Digos de Brescia et de la Direction centrale de la police de prévention, à la suite d'une opération menée en étroite relation avec les autorités de l'Aise, du FBI et de la Syrie, et arrêté pour participation à l'association à des fins terroristes, car, après une adhésion idéologique radicale au djihad commencée en Italie et achevée en Allemagne, il était parti en Syrie où il était devenu un agent de l'autoproclamé État islamique.

La sentence

En juillet 2020, le tribunal de Brescia l'a condamné à 4 ans de prison, peine qui a ensuite été confirmée en appel.

Les enquêtes qui ont suivi, également menées au niveau international, ont trouvé un tournant dans l'échange d'informations entre les autorités italiennes et allemandes, qui ont révélé comment le combattant étranger lui-même a été également responsable de tortures et d'abus à l'encontre d'au moins deux personnes, dont un adolescent, qui ont refusé de combattre pour Daesh et sont actuellement réfugiés en Allemagne.

Un témoignage décisif

Décisif en ce sens a été le témoignage, recueilli à Dusseldorf par le procureur des enquêtes et par des fonctionnaires de la Direction centrale de la police de prévention et des Digos de Brescia, de l'une des victimes des tortures, qui ont été infligées par le combattant italo-marocain : en montrant les cicatrices des tortures subies,

le témoin a également raconté les tortures perpétrées avec des chocs électriques contre des détenus kurdes appartenant à la minorité yazidie, afin de les forcer à se convertir à l'islam.



Autriche : un Turc oblige sa femme à porter le hijab, la poignarde 11 fois et dit *"je voulais juste lui faire peur"*.

Il y a, bien sûr, des violences domestiques dans toutes les cultures. Donc, **écrire ceci est juste "islamophobe", n'est-ce pas ? Faux. Il y a de la violence domestique dans toutes les cultures, mais il n'y en a qu'une seule qui a une sanction divine.** L'islam n'enseigne pas que l'homme peut tuer sa femme, mais une fois que vous l'avez autorisé à la battre, des accidents vont se produire.

Le Coran enseigne que les hommes sont supérieurs aux femmes et doivent battre celles dont ils "craignent la désobéissance" : " Les hommes ont autorité sur les femmes parce qu'Allah a rendu les uns supérieurs aux autres, et parce qu'ils dépensent leurs biens pour les entretenir. Les

bonnes femmes sont obéissantes. Elles gardent leurs parties invisibles parce qu'Allah les a gardées. Quant à celles dont vous craignez la désobéissance, réprimandez-les, envoyez-les dans des lits séparés et battez-les." – Coran 4:34

Aïcha, l'épouse enfant de Mahomet, raconte dans un hadith que Mahomet "m'a frappé sur la poitrine, ce qui m'a fait souffrir, puis a dit : "Pensais-tu qu'Allah et son apôtre te traiteraient injustement ?". – Sahih Muslim 2127

Un autre hadith indique : "Rifa'a divorça de sa femme, après quoi `AbdurRahman bin Az-Zubair Al-Qurazi l'épousa. `Aisha dit que la dame (vint), portant un voile vert (et se plaignit à elle (Aisha) de son mari et lui montra une tache verte sur sa peau causée par les coups). C'était l'habitude des dames de se soutenir mutuellement, donc quand le Messenger d'Allah est venu, Aïcha a dit : " Je n'ai vu aucune femme souffrir autant que les femmes croyantes. Regarde, sa peau est plus verte que ses vêtements". – Sahih Bukhari 7.77.5825

"Je voulais juste lui faire peur"

Exxpress

Un Turc (47 ans) a dû répondre aujourd'hui devant un jury viennois d'une tentative de meurtre. Il avait poignardé son ex-femme après que celle-ci avait déposé une plainte contre lui. Elle s'était rendue dans un commissariat de Floridsdorf le 6 janvier parce qu'elle se sentait menacée par l'homme. Sur le chemin du retour, il lui a tendu une embuscade et l'a poignardée – elle a survécu de justesse.

La victime a dû porter un foulard et a été battue.

Selon le procureur, l'homme a "montré à la femme turque ce qu'elle devait faire" peu après le mariage. La femme n'avait plus le droit de porter de jupe et devait porter un foulard lorsqu'elle quittait l'appartement. Pour des raisons

d'hygiène, elle ne pouvait plus exercer sa profession d'assistante dentaire et travaillait dans un centre d'appels. Le couple a eu deux enfants qui ont rapidement eu peur de leur père.

En 2012, sa femme a été agressée physiquement pour la première fois parce qu'elle parlait de divorce. Il y a ensuite eu des passages à tabac répétés et des crises d'étouffement. "Vous allez voir aujourd'hui un accusé qui est un parangon de patriarce", a déclaré le procureur au jury.

Sur le chemin du retour du commissariat, il l'a interceptée.

En 2019, la femme désormais âgée de 41 ans a demandé le divorce, ce que son mari n'a pas accepté. Il n'a quitté l'appartement partagé que plusieurs mois plus tard, lorsque la femme a organisé un hébergement d'urgence pour lui. Encore et encore, il a tendu une embuscade à la famille, l'a observée lorsqu'elle quittait la maison.

Le 6 janvier – la femme avait un nouvel homme à ses côtés trois ans après le divorce – elle a quitté l'appartement avec son nouveau partenaire pour aller se promener – là, elle a été surveillée par son ex-mari. Après des menaces sauvages, le couple a alerté la police, mais le Turc avait déjà disparu. Cependant, la police l'a joint par téléphone et a émis une interdiction d'entrer et de s'approcher de lui ainsi qu'une interdiction temporaire de port d'armes.

Le Turc l'a poignardée onze fois

Cela a dû mettre l'homme tellement en colère que, selon l'acte d'accusation, il est rentré chez lui, a pris un couteau avec une lame de onze centimètres et a tendu une embuscade à la femme, qui voyageait seule, à son domicile. Il l'a poignardée onze fois, dont cinq fois dans le seul ventre. Des témoins oculaires choqués ont alerté les secours et la police, ce qui a été une grande chance pour la femme.

Un médecin qui se trouvait par hasard sur place s'est chargé des premiers soins. La femme a perdu plus d'un litre et demi de sang. Selon le rapport médico-légal de Christian Reiter, elle se serait vidée de son sang sans l'aide médicale d'urgence.

L'homme a insisté sur le fait qu'il voulait seulement "faire peur" à sa femme. Il ne se souvenait pas de l'avoir poignardée si souvent, il ne pouvait s'agir que de quatre coups de couteau. "Mais qui a causé les sept endroits restants ?" a demandé le président du jury, Christoph Bauer. En fait, il voulait seulement lui parler des modalités de visite concernant les enfants. "Mais ensuite, elle m'a dit, en me souriant, que je ne verrai plus jamais les enfants. Je devais la blesser là", a déclaré l'accusé. "Elle a bousillé mon psychisme car je n'ai pas vu mes enfants depuis trois ans".